

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N°12 Taux de Bourse ERASMUS PROGRAMME KA171-LIBAN

Le programme Erasmus+ est ouvert aux pays suivants :

Les pays participant à toutes les actions du programme appelés *pays du programme* :

- les pays membres de l'Union européenne
- Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine du Nord, Serbie

Les pays partenaires :

- les pays du voisinage européen à l'Est (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Ukraine) et au Sud (Algérie, Maroc, Tunisie, Lybie, Egypte, Palestine, Jordanie, Israël, Liban, Syrie), les Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie Herzégovine, Kosovo, Monténégro), la fédération de Russie
- les pays du monde entier : Amérique, Asie, zone Afrique - Caraïbes – Pacifique

Les organismes des pays partenaires peuvent prendre part à certaines actions du programme selon des conditions spécifiques.

L'ESAA a déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre du programme **2022-1-FR01-KA171 fonds de politique extérieure pour deux partenariats l'un avec l'Académie Libanaise des Beaux-Arts (ALBA) et l'autre avec l'Université Saint-Joseph de Beyrouth :**

- ✓ L'Académie Libanaise des Beaux-Arts (ALBA) de l'Université de Balamand est la première école d'art libanaise, fondée en 1944. Elle est reconnue de longue date pour ses écoles d'architecture, d'arts décoratifs, et d'arts visuels. Elle offre également une formation de qualité en cinéma et audiovisuel, ainsi qu'une formation en arts graphiques au sein de l'école des arts décoratifs, se divisant en quatre spécialités (illustration, publicité, animation, multimédia). Plus récemment, en partenariat avec l'Institut National du Patrimoine (INP, Paris), l'ALBA a lancé une formation en *Conservation du patrimoine*, qui vise à introduire l'amour du patrimoine chez les étudiants en arts, et à former des spécialistes conservateurs du patrimoine, qui auront une sensibilité artistique.
- ✓ Créée en 1875, l'USJ est une université privée, à but non lucratif, multidisciplinaire et francophone. Elle compte environ 12 000 étudiants, 2 000 enseignants et 500 employés. L'USJ comprend 13 Facultés et 15 Instituts, 7 Écoles, 7 Chaires, 47 centres, laboratoires et unités de recherche ainsi qu'un centre hospitalier (l'Hôtel-Dieu de France). Depuis 2003, elle a adopté le système des ECTS. En 2009, l'USJ a été accréditée par l'AERES, Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. En 2019, elle obtient l'accréditation institutionnelle inconditionnelle pour 5 ans de l'agence ACQUIN. Bien que francophone, l'USJ offre des possibilités

d'enseignement tant en français, qu'en arabe ou en anglais. Elle est par ailleurs membre d'une centaine de réseaux internationaux (dont l'AUF, Téthys, EPUF, EMUNI, Talloires, Anna Lindh, FUCE, FIUC, Global Compact, Association Internationale des Universités, Association des Universités Arabes, GISGUF, etc.) et participe activement depuis plusieurs années aux projets européens de recherche et de coopération (Tempus, EuropAid, IPEV, 7^e PC, Erasmus Mundus, Horizon 2020, Erasmus+, etc.) ainsi qu'au programme USAID de collaboration avec les États-Unis. Depuis 2015, l'USJ compte plus de 40 partenaires Erasmus+ MIC en France, en Italie, en Espagne, au Portugal, en République Tchèque, en Finlande, en Roumanie, en Pologne, en Lituanie, en Slovénie, en Autriche, en Croatie, en Grèce, en Allemagne et en Belgique.

Ces partenariats concernent la mobilité des étudiant.es et des personnels de ces institutions et de l'École supérieure d'art d'Avignon.

Conformément aux règles juridiques, il convient de faire approuver les taux de bourse pour ces mobilités.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
 Vu la Loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
 Vu les statuts de l'École supérieure d'art d'Avignon ;
 Considérant le programme 2022-1-FR01-KA171 fonds de politique extérieure ;
 Considérant la nécessité de définir les taux de bourse dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif ERASMUS à l'ESAA ;

le Conseil d'Administration du 03 juin 2022, après en avoir échangé, approuve :

ARTICLE 1 : le montant de l'allocation mensuelle attribuée aux étudiants partant en mobilité internationale dans le cadre de la convention Erasmus est fixé comme suit :

		ETUDIANTS (Mobilité sortante)			
		Complément financier		Frais de voyage (non obligatoire)	
Contribution au frais de séjour		Stage	Moyen de transport éco-responsable	Moyen de transport standard	Moyen de transport éco-responsable
Mobilité entre 2 mois et 12 mois (SMS, SMT, Combinée)	Regions 1-4 et 6-13	700€/ mois	NA	10 à 99km : 23€ 100 à 499km : 180€ 500 à 1999km : 275€ 2000 à 2999km : 360€ 3000 à 3999km : 530€ 4000 à 7999km : 820€ plus de 8000km : 1500€	100 à 499km : 210€ 500 à 1999km : 320€ 2000 à 2999km : 410€ 3000 à 3999km : 610€ + 4 jours voyage supplémentaire si pertinent

ARTICLE 2 : les frais de séjour pour les mobilités de personnel sont fixés comme suit :

Frais de séjour : les montants sont fixes. Les journées de voyage aller-retour sont également prises en compte pour le calcul des frais de séjour.

PAYS PROGRAMME VERS PAYS PROGRAMME OU VERS PAYS PARTENAIRES DES REGIONS 5 ET 14 (1)

		CONTRIBUTION AU FRAIS DE SEJOUR		FRAIS DE VOYAGE	
		≤ 14 jours	Du 15 ^{ème} au 60 ^{ème} jour (70% de ≤ 14 jours)	Moyen de transport standard	Moyen de transport éco-responsable
Mobilité d'enseignement (STA) et de formation (STT)	Groupe 1+ pays Région 14	119 €/jour	83,3€/ jour	10 à 99km : 23€ 100 à 499km : 180€ 500 à 1999km : 275€ 2000 à 2999km : 360€ 3000 à 3999km : 530€ 4000 à 7999km : 820€ plus de 8000km : 1500€	100 à 499km : 210€ 500 à 1999km : 320€ 2000 à 2999km : 410€ 3000 à 3999km : 610€
	Groupe 2 + pays région 5	106 €/ jour	74,2€/jour		
	Groupe 3	92 € / jour	64,4€/jour		

PAYS PROGRAMME VERS PAYS PARTENAIRES (SAUF PAYS REGIONS 5 ET 14)

		CONTRIBUTION AU FRAIS DE SEJOUR		FRAIS DE VOYAGE	
		≤ 14 jours:	Du 15 ^{ème} au 60 ^{ème} jour (70% de ≤ 14 jours)	Moyen de transport standard	Moyen de transport éco-responsable
Mobilité d'enseignement (STA) et de formation (STT)		180€/jour	126€/jour	10 à 99km : 23€ 100 à 499km : 180€ 500 à 1999km : 275€ 2000 à 2999km : 360€ 3000 à 3999km : 530€ 4000 à 7999km : 820€ plus de 8000km : 1500€	100 à 499km : 210€ 500 à 1999km : 320€ 2000 à 2999km : 410€ 3000 à 3999km : 610€

Frais de voyage : le calcul du taux applicable se fait sur un seul trajet.

ARTICLE 3 : les dépenses relatives aux versements de bourse ERASMUS seront constatées au compte 6714 en charges exceptionnelles chaque année dans le budget de fonctionnement de l'ESAA.

ARTICLE 4 : les subventions seront inscrites en recettes au compte 7477 du budget de fonctionnement de l'ESAA.

ARTICLE 5 : le directeur et l'administrateur sont autorisés à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote	
Nombre de présents	18
Nombre de votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Le Président du Conseil d'administration
Damien MALINAS

